

ASSEMBLÉE NATIONALE30 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 241

présenté par
M. Braouezec
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, en imposant le pseudo « supplément de loyer de solidarité » s'avère une atteinte au droit au logement. Il est donc proposé de le supprimer.